



Intéressement / participation : tout part en fumée !

Le 24 mai avait lieu la 3ème réunion de négociation relative à un éventuel accord d'intéressement et participation qui s'appliquerait pour les exercices 2016, 2017 et 2018 (versement en 2017, 2018 et 2019).

La direction a tout d'abord épluché plusieurs oignons : « la conjoncture économique n'est pas bonne », « les taux sont bas ». Mais cela n'empêche pas le dividende versé aux actionnaires de CAsa de progresser de + de 71% sur un an. Les négociateurs FO LCL ne se sont pas laissés attendrir et n'ont pas versé une larme. Du crocodile, ils en avaient plutôt la niaque et le

mordant.

Alors que la formule de calcul du précédent accord était : 9,7%

du résultat d'exploitation, la direction propose de le baisser à 9% (-7,22%).

Par exemple, si nous appliquons le taux de 9% au résultat d'exploitation 2015, l'enveloppe intéressement/participation serait de 84,24 millions au lieu des 90,8 millions versés (- 6,56 millions).

Imaginez les conséquences d'un pourcentage moindre sur un résultat en baisse sensible. Est-il utile de rappeler que le résultat d'exploitation du 1er trimestre 2016 est en recul de 41 millions par rapport au 1er trimestre 2015 ? ...

La direction a tenté de nous convaincre en employant un raisonnement très particulier : « même si le résultat et la formule de calcul sont inférieurs, grâce à la baisse (importante) de l'effectif, on devrait percevoir grosso modo la même chose par tête de pipe ». On ne peut pas dire que cette démonstration ait fait un tabac, mais plutôt un four.

Alors qu'on nous en demande de plus en plus et bien que nous soyons de moins en moins, LCL ne souhaite pas reconnaître notre surplus d'investissement. Comme LCL a proposé de baisser le taux à 9%, **FO LCL** a réclamé 11%.

Morceaux choisis

- LCL : « si les résultats commerciaux sont mauvais, il est normal que la RVP soit mauvaise » (Oui nous avons aussi parlé RVP).
- FO LCL: « si les résultats commerciaux sont mauvais, c'est la stratégie mise en place (accueil partagé, manque d'effectifs, manque d'anticipation,...) qu'il faut accuser et non l'investissement sans faille des salariés. Ce n'est pas aux salariés d'être les victimes des mauvaises décisions des dirigeants ».



st-il utile de vous annoncer que la direction met également fin à l'abondement spécifique de 300% des 50 premiers euros inscrit dans l'accord de 2013 ?

A la demande de *FO LCL* et d'autres organisations syndicales de revaloriser les abondements PEE et PERCO, LCL déclare que ce n'est pas le moment.

C'en était trop pour *FO LCL* qui a claqué la porte. Pour tenter de calmer le jeu, la direction a proposé de passer l'enveloppe consacrée à l'intéressement/participation à **9,5% du résultat d'exploitation** (elle était de 10% de 2010 à 2012). Mais LCL s'obstine à ne pas revoir les abondements.

Alors que nous, salariés de LCL, vendons et alimentons les différentes entités du groupe (PREDICA, PACIFICA, AMUNDI, ...), nos abondements et montants d'intéressement/participation sont parmi les plus faibles du groupe. Cherchez l'erreur.

FO LCL ne veut plus que LCL soit la voiture balai de CAsa en terme de rémunérations.

- FO LCL: « puisque la loi Macron affecte par défaut l'intéressement sur le PEE et que la participation est par défaut affectée sur PEE et PERCO, c'est le moment de parler abondement. »
- LCL : « on n'est pas là pour ça. Ce n'est pas le moment »
- FO LCL: « et il est quand le moment? »
- LCL: « pas maintenant ».

Prochaine réunion le jeudi 16 juin 2016... @suivre.